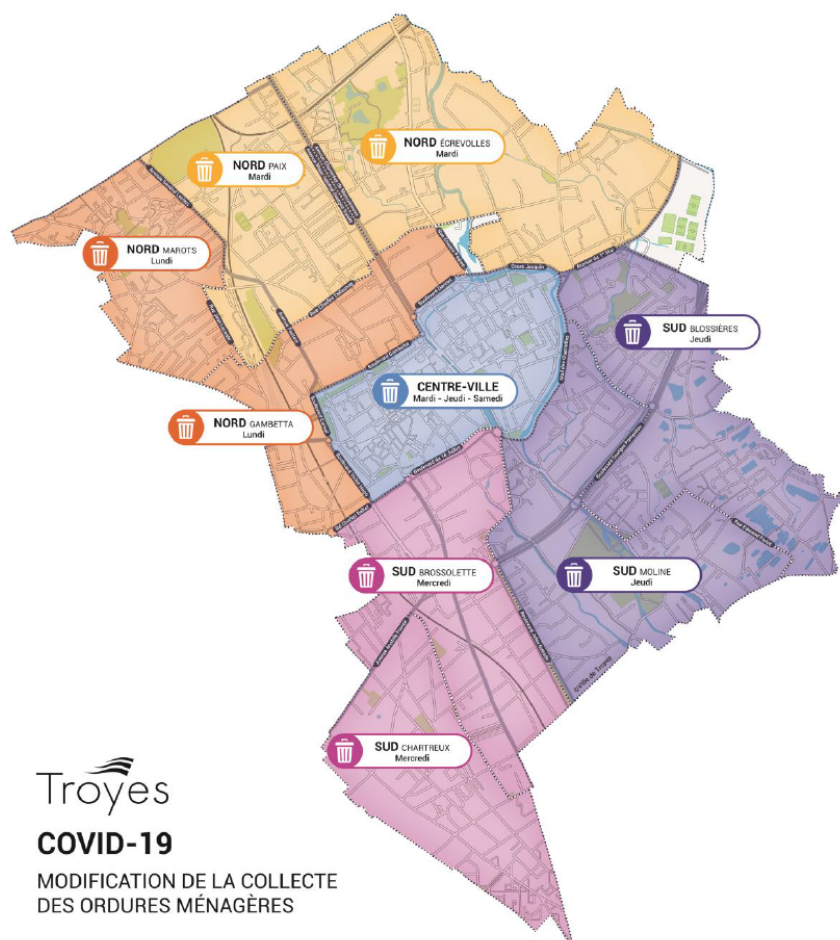


Covid-19 : Communiqué de presse du mercredi 25 mars 2020 de la Ville de Troyes, du CMAS et de Troyes Champagne Métropole



Troyes Champagne Métropole, la Ville de Troyes et son Centre Municipal d'Action Sociale (CMAS) assurent la continuité des services publics essentiels - sécurité, salubrité et solidarité - afin de favoriser le confinement, seule mesure pour lutter contre la propagation du COVID-19 et permettre à la chaîne de santé de se consacrer aux malades.

o Salubrité publique

Collecte des ordures ménagères

Pour les communes de **Troyes et Rosières-près-Troyes**, la collecte est maintenue aux jours habituels **pour cette semaine, jusqu'au samedi 28 mars. Les administrés sont invités à présenter leurs bacs la veille au soir.**

Toutefois, le ramassage peut être plus tardif. Afin d'éviter les croisements d'équipe et de permettre d'assurer le service sur la durée, les équipes interviennent en effet sur un secteur

élargi.

À compter du lundi 30 mars à Troyes, la collecte des ordures ménagères ne sera plus assurée qu'une fois par semaine, au lieu de deux fois en temps normal, sur les secteurs Nord et Sud, scindés chacun en deux zones. Pour le secteur Centre, elle sera assurée trois fois par semaine, les mardis, jeudis et samedis, au lieu de quatre en temps normal (voir carte ci-dessus).

Secteur Nord, quartiers Marots et Gambetta (chaque lundi) : collecte des ordures ménagères le lundi 30 mars, les lundis 6 et 13 avril, et ainsi chaque semaine jusqu'à nouvel ordre.

Secteur Nord, quartiers Ecrevolles et Paix (chaque mardi) : collecte des ordures ménagères le mardi 31 mars, les mardis 7 et 14 avril, et ainsi chaque semaine jusqu'à nouvel ordre.

Secteur Sud, quartiers Brossolette et Chartreux (chaque mercredi) : collecte des ordures ménagères les mercredis 1er 8 et 15 avril, et ainsi chaque semaine jusqu'à nouvel ordre.

Secteur Sud, quartiers Blossières et Moline (chaque jeudi) : collecte des ordures ménagères les jeudis 2, 9 et 16 avril, et ainsi chaque semaine jusqu'à nouvel ordre.

Secteur Centre-Ville (les mardis, jeudis et samedis) : collecte des ordures ménagères mardi 31 mars, jeudi 2 avril et samedi 4 avril ; puis collecte mardi 7 avril, jeudi 9 avril et samedi 11 avril, puis collecte mardi 14 avril, jeudi 16 avril et samedi 18 avril... et ainsi chaque semaine jusqu'à nouvel ordre.

Pour la commune de **La Chapelle Saint-Luc**, la collecte des ordures ménagères a lieu désormais une fois par semaine **à compter du lundi 30 mars**. Elle sera effectuée ce vendredi 27 mars sur le secteur « Vieille ville - Fouchy », puis vendredis 3 et 10 avril sur les secteurs « Vieille ville - Gare » et « Vieille ville - Fouchy » réunis, et ainsi chaque semaine jusqu'à nouvel ordre.

Pour la commune de **Rosières-près-Troyes**, la collecte des ordures ménagères a lieu aux rythmes habituels : secteur Sud chaque mardi, secteur Nord chaque vendredi.

Un standard téléphonique dédié aux questions relatives à la collecte a été ouvert : 03 25 45 27 30. Il est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

o Distribution de masques

Ce mercredi 25 mars, en accord avec le Préfet et l'Agence Régionale de Santé et sous le contrôle de l'Ordre des Médecins et des Pharmaciens, la Ville de Troyes et Troyes Champagne Métropole ont débuté la distribution des masques ainsi que gants, charlottes, lunettes et blouses aux professionnels de santé libéraux : médecins, spécialistes, infirmiers et sages-femmes.

Pour la première matinée de distribution, cinquante représentants des différentes corporations sont venus retirer le matériel mis à disposition (groupements infirmiers, SOS médecins, cabinets médicaux, groupements kinésithérapeutes...)

La distribution se poursuivra demain et les jours à venir.

o Composteurs collectifs

Depuis mardi 24 mars, la plupart des composteurs collectifs situés sur le territoire de Troyes Champagne Métropole sont désormais fermés. Il s'agit notamment des composteurs qui sont en accès public, à savoir : - Square Charles-Tanret (quartier du Gros Raisin à Troyes) - Sénardes (à proximité des jardins partagés à Troyes) - Parc des Moulins (parc fermé jusqu'à nouvel ordre) - Quartier Debussy (à proximité de la Maison de la Concertation à Pont- Sainte-Marie - Composteur collectif des Noës-Près-Troyes

Les autres composteurs, en accès privé, restent ouverts mais il est recommandé aux utilisateurs de ne pas s'en servir, Troyes Champagne Métropole ne réapprovisionnant pas en broyat (matières sèches) ces composteurs pendant la période de confinement.

o Commerces

Marquages au sol

Depuis le 18 mars, les gardes-champêtres de la Ville de Troyes, en liaison avec les commerçants et professionnels concernés, réalisent des marquages à la peinture sur l'espace public au droit des magasins troyens. Ils permettent notamment aux commerçants alimentaires et pharmacies, autorisés à rester ouverts, de faire respecter les distances minimales nécessaires entre les clients. Ces marquages ont déjà été effectués à l'intérieur du marché couvert des Halles par les services techniques. Ils ont également été réalisés devant les distributeurs de billets et les autres commerces ou services ayant l'autorisation de demeurer ouverts.

Après le centre-ville, cette mission s'étend aux autres quartiers troyens (avenue Anatole-France, avenue des Lombards, avenue Edouard-Herriot, boulevard de Dijon, rue Ambroise-Cottet, avenue Marguerite-Flavien-Buffard, avenue Maréchal-Leclerc pour la journée du mardi 24 mars) et à l'ensemble des abris de bus de la Ville de Troyes.

o Accueil du public

Le standard mutualisé Ville de Troyes / Troyes Champagne Métropole est joignable du lundi au vendredi au 03 25 42 33 33. **Il est ouvert de 8h30 à 12h et de 13h à 17h30** afin de répondre à vos questions concernant le service public.

Depuis mardi 24 mars, l'État-Civil vous accueille du lundi au vendredi de 14h à 17h30 uniquement pour les actes obligatoires : reconnaissance avant naissance, déclaration de naissance (vous munir obligatoirement du feuillet rose ou vert, exemple fourni au poste de sécurité). L'accueil se fait exclusivement par le poste de sécurité, rue Claude-Huez.

Attention, aucun rendez-vous pour demande de passeport ou de carte nationale d'identité n'est assuré.

Les cérémonies de mariages déjà programmées peuvent être maintenues si les époux le

souhaitent. Ne pourront être acceptés que les époux et leurs témoins.

Le cimetière de Troyes reste ouvert aux horaires habituels (de 8h30 à 18h30 du lundi au dimanche), l'accueil se faisant uniquement par téléphone (numéro disponible sur la porte de l'accueil).

o Information des citoyens

Afin de répondre au mieux aux questions que vous vous posez (déplacements, commerces ouverts, services assurés...), la Ville de Troyes ouvre une adresse mail :

infos.covid19@ville-troyes.fr N'hésitez pas à nous contacter.

Pour recevoir toutes les notifications de la Ville de Troyes quant à la pandémie de Covid-19, aux mesures mises en place et aux bons gestes à adopter, les Troyens sont invités à **télécharger l'application Ville de Troyes**, gratuite sur Google Play et App Store.

Des SMS sont déclenchés régulièrement pour tenir informés alternativement les habitants de Troyes Champagne Métropole et les Troyens. **Si vous n'avez pas reçu ces messages d'alerte, vous êtes invités à vous inscrire sur les sites** <https://troyes-champagne-metropole.fr/actualite/covid-19-faq/> ou <https://www.ville-troyes.fr/covid-19-des-reponses-a-vos-questions/>

Ils sont complémentaires aux messages de télé-alerte (dispositif de message vocaux, identiques à ceux passés durant les épisodes de crue) déclenchés en cas de danger. Les personnes possédant un numéro fixe hors liste rouge, sont automatiquement concernées par les messages de télé-alerte. Ceux sur liste rouge ou qui désirent être appelés sur leur portable doivent s'inscrire sur les sites www.troyes-cm.fr ou www.ville-troyes.fr

De plus, une Foire aux questions (FAQ) recensant les principales questions posées au standard et via les réseaux sociaux par les habitants et usagers est en ligne sur le site Internet de la Ville de Troyes et accessible depuis celui de Troyes Champagne Métropole (Rubrique COVID).

Les réseaux sociaux (Facebook, LinkedIn, Twitter) et les sites Internet de la Ville de Troyes et de Troyes Champagne Métropole permettent de vous tenir informés en temps réel.

o Rappel du respect du confinement

Le confinement doit être scrupuleusement observé, sans céder à la panique. Nous vous rappelons la nécessité d'appliquer les mesures barrières, y compris au sein de votre foyer afin de vous protéger, protéger les autres et vos proches.

Les agents de la Police Municipale et les gardes-champêtres en lien avec la Police Nationale poursuivent leurs contrôles des autorisations, qui peuvent donner lieu à verbalisation pour les personnes ne pouvant justifier de leur sortie L'amende s'élève à 135EUR.

Vous avez la possibilité de télécharger les nouvelles versions des autorisations de déplacement, attestation individuelle ou justificatif de l'employeur, obligatoires à compter du mercredi 25 mars à 8h, sur les sites Internet de la Ville de Troyes :

<https://www.ville-troyes.fr/covid-19-des-reponses-a-vos-questions/> et de Troyes

Champagne Métropole : <https://troyes-champagne-metropole.fr/actualite/covid-19-faq/>

Pour que les règles primordiales soient respectées par chacun et en vertu des pouvoirs de police générale confiés au maire et des obligations de propriétaire, les parcs et jardins - parc des Moulins, jardin de Chevreuse, jardin du Rocher, jardin de la Vallée Suisse, jardin du Beffroi, parc Henri-Terré et complexe sportif de Foicy- sont fermés au public et interdits d'accès jusqu'à nouvel ordre. **De plus, la voie des Viennes est désormais interdite au public de 22h à 7h du matin, sur l'ensemble des communes concernées (Troyes, Saint-André-les-Vergers, Sainte-Savine et La Rivière -de-Corps).**

La règle pour enrayer la propagation de l'épidémie est bien le confinement, la sortie devant être en responsabilité purement dérogatoire.

Votre contact

Service relations presse

Ville de Troyes

06 82 41 69 50

relations.presse@troyes-cm.fr